



**MORVAN**  
sommets & grands lacs  
communauté de communes

## Arrêté n°2023-13

### DELEGATION DE SIGNATURE SUPPLEMENTAIRE

à David CLERE

### Responsable patrimoine bâti et coordonnateur des équipes techniques

**Le Président de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs,**

**Vu** l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté n°2023-07 du 22 mai 2023 portant délégation de signature à David CLERE, responsable patrimoine bâti et coordonnateur des équipes techniques dans le cadre de ses fonctions ;

**Considérant** qu'il est indispensable d'élargir cette délégation de signature à la réception de livraison des véhicules de service ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté, une délégation de signature supplémentaire est donnée à David CLERE, responsable patrimoine bâti et coordonnateur des équipes techniques, pour signer les documents relatifs à la réception et la restitution des véhicules de service pris en location ou achetés par la Communauté de Communes.

**Article 2** : Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

A Château-Chinon, le 07 juin 2023

Le Président,  
**René BLANCHOT**